Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_102-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	11
• votants	11
• absents	3
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures 00

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
RPQS - 2024 - Syndicat du Frémur

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire ; DIBONET Typhaine, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjointes ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, GUILLAUME-FAVREL Merwan, POIRIER Guillaume
Absents excusés : CHENU Mickaël (Adjoint), HERVE Agnès, RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 du Syndicat des Frémur.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_102-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 19 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

